



Dépôts 4R Winnipeg – Demande de petit client commercial

Formulaire de demande/renouvellement pour les petits clients commerciaux également disponible en ligne à winnipeg.ca/depot4Rpetitsclientscommerciaux

Demande Renouvellement annuel

À propos du programme

Les petits clients commerciaux qui réduisent, réutilisent et recyclent des matières similaires à celles d'un ménage résidentiel peuvent demander à utiliser les zones réservées aux déchets ménagers dangereux et aux articles recyclables pouvant aller dans les chariots bleus dans les dépôts 4R Winnipeg moyennant des frais annuels.

Matières admises

Les petits clients commerciaux ne peuvent apporter que les matières suivantes dans le bâtiment des déchets ménagers dangereux et dans les zones réservées aux articles recyclables pouvant aller dans les chariots bleus :

- Produits chimiques ménagers
- Journaux
- Lampes fluorescentes
- Papier de ménage
- Réservoirs de propane
- Cartons vides
- Peinture
- Contenants en plastique vides
- Herbicides/pesticides
- Boîtes métalliques vides
- Liquides inflammables
- Bouteilles/bocaux en verre vides
- Huile
- Piles et batteries

Comment présenter une demande

Le paiement doit être joint à la demande ou fourni par téléphone au 204-986-5563.

Les demandes peuvent être soumises :

- par dépôt au 1777, chemin Brady, Winnipeg (Manitoba) ou au 1120, rue Waverley, Winnipeg (Manitoba) (du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 30);
- par courrier au 1120, rue Waverley, Winnipeg (Manitoba) R3T 0P4;
- en ligne à winnipeg.ca/depot4Rpetitsclientscommerciaux.

Pour plus d'information

Pour plus d'information :

- Visitez winnipeg.ca/depot4Rpetitsclientscommerciaux
- Appelez le 311 ou envoyez un courriel à 311@winnipeg.ca

winnipeg.ca/depot4Rpetitsclientscommerciaux

Renseignements sur l'entreprise

Nom de l'entreprise : _____ Industrie : _____

Nom et titre de la personne-ressource : _____

Plaques d'immatriculation et types de véhicules autorisés (doit inclure tous les véhicules) : _____

Nombre d'employés : _____ Date de la demande : _____

Volumes de matières prévus

Les petits clients commerciaux ne peuvent apporter que les matières suivantes aux dépôts 4R Winnipeg. Veuillez indiquer quelles matières vous allez apporter et une estimation de la quantité par an :

Déchets ménagers dangereux (les articles concernés doivent être dans leur contenant d'origine) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Produits chimiques ménagers – non industriels ou commerciaux (litres) : _____ | <input type="checkbox"/> Lampes fluorescentes (volume) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Réservoirs de propane (quantité) : _____ | <input type="checkbox"/> Volume de peinture – non industrielle (litres) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Herbicides/pesticides – non industriels ou commerciaux (litres) : _____ | <input type="checkbox"/> Liquides inflammables (litres) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Huile (litres) : _____ | <input type="checkbox"/> Piles et batteries (quantité) : _____ |

Articles recyclables pouvant aller dans les chariots bleus (tous les contenants doivent être vidés, y compris les boîtes en carton) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Journaux (quantité) : _____ | <input type="checkbox"/> Papier de ménage (quantité) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Cartons (quantité) : _____ | <input type="checkbox"/> Contenants en plastique (quantité) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Boîtes métalliques (quantité) : _____ | <input type="checkbox"/> Bouteilles/bocaux en verre (quantité) : _____ |

Signature

En signant en tant que signataire autorisé, je m'engage à :

- joindre le paiement des frais à la demande (pour connaître les frais actuels, veuillez visiter winnipeg.ca/depot4Rpetitsclientscommerciaux);
- respecter toutes les dispositions du *Solid Waste By-law* (règlement municipal sur les déchets solides) et tous les autres règlements de la Ville de Winnipeg;
- fournir tout changement à la Division des déchets solides, y compris les changements de plaque d'immatriculation et les changements de propriétaire;

- apporter uniquement les matières admises dans les zones réservées aux déchets ménagers dangereux et aux articles recyclables pouvant aller dans les chariots bleus;
- ne pas apporter d'articles dans les aires de détournement des dépôts 4R Winnipeg;
- ne pas utiliser de véhicules plus grands qu'une remorque à deux essieux;
- accepter que la Ville de Winnipeg peut révoquer la demande (non remboursable) en cas de non-respect des règles et règlements de l'installation.

Nom (en caractères d'imprimerie)

Signature

Vos renseignements personnels sont recueillis conformément à l'alinéa 36(1)b) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP). Ces renseignements ne seront ni utilisés ni divulgués pour d'autres raisons, sauf dans les cas où cela est autorisé par la loi. Si vous avez des questions sur la collecte de ces renseignements, communiquez avec l'agent de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée par courrier au Bureau du greffier, immeuble Susan-A.-Thompson, 510, rue Main, Winnipeg (Manitoba) R3B 1B9, ou par téléphone au 311.